

Service utilité publique et équilibres territoriaux
Pôle urbanisme d'utilité publique

Rectificatif concernant l'arrêté préfectoral n° 75-2024-04-25-00010
portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
en vue du projet de résorption de l'habitat indigne et de création de logements sociaux
au 20-22 rue Nationale et 22-22bis passage National à Paris 13^e arrondissement

À la suite d'une erreur matérielle, l'arrêté préfectoral n° 75-2024-04-25-00010 du 25 avril 2024, a été publié au recueil des actes administratifs n° 75-2024-265 du 3 mai 2024 avec une mention erronée à l'article 5 fixant les dates des permanences du commissaire enquêteur.

La première permanence aura lieu le **samedi 15 juin 2024 de 9h à 12h** et non le samedi 14 juin.

Fait à Paris le 30/05/2024

Par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports de la région d'Île-de-France,
directeur de l'unité départementale de Paris



Jean-Pascal BIARD